

NUISANCES
INCIVILITÉS
SÉCURITÉ
RÉGLEMENTATION

VILLE DE
Nantes

Des réponses pour les Nantaises

DÉCOUVREZ LA
**MAISON
DE LA TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE**

NUISANCES, INCIVILITÉS, SÉCURITÉ, RÉGLEMENTATION

**La Maison de la tranquillité publique répond
aux préoccupations des Nantaises,
en matière de sécurité et de tranquillité publique.**

La Maison de la tranquillité publique, c'est :

- ▶ un accueil téléphonique «Allo tranquillité publique» accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h au **02 40 41 99 99**
- ▶ un site Internet dédié **www.maisontranquillite.fr** pour trouver des réponses rapidement à toutes les questions de réglementation, d'occupation du domaine public, de sécurité et de tranquillité publique
- ▶ un suivi et un traitement individualisé des demandes
- ▶ un accueil physique auprès des services experts

**MAISON
DE LA TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE**

LA MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE RÉPOND À MES



- Régler un conflit avec un voisin
 - Signaler un stationnement gênant
 - Me protéger et protéger mes biens
-



- Déclarer un sinistre
 - Déclarer la dégradation de mon véhicule, un vol
 - Bénéficier d'un accompagnement juridique et psychologique
-



- Réserver une place de stationnement pour mon déménagement
 - Déclarer une manifestation sur l'espace public
 - Obtenir un permis de stationnement pour un chantier
-



- Engager une démarche de médiation
- M'orienter vers le bon interlocuteur (Police Nationale, association de médiation ou d'aide aux victimes)
- Bénéficier d'une aide pour lutter contre les incivilités et les discriminations

QUESTIONS, M'INFORME ET M'ACCOMPAGNE POUR :



- M'assurer que mon logement est décent et sécurisé
 - Avoir la bonne réaction en cas de fuite de gaz
 - Avoir des conseils sur les risques d'intoxication
-



- Récupérer mon véhicule à la fourrière
 - Comprendre les aires de livraison
 - Créer un stationnement pour les personnes à mobilité réduite
-



- Installer ma terrasse permanente ou occasionnelle
 - Obtenir un emplacement sur un marché
 - Obtenir une autorisation de stationnement pour mon taxi
-



- Prévenir des risques liés aux intempéries
- Prévenir du risque d'incendie
- Effectuer des aménagements dans mon établissement recevant du public

MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

VOS NUMÉROS UTILES

15 **SAMU**, intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale.

17 **Police Nationale**, pour une infraction qui nécessite une intervention immédiate de la police.

18 **Pompiers**, pour une situation d'accident contre les personnes et les biens.

112 **Numéro d'urgence européen** pour l'intervention des services d'urgence et de secours.

114 **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes.**

115 **Urgence sociale**, pour signaler une personne en détresse sociale.

119 **«Allo enfance en danger»**, pour les enfants en danger ou les parents en difficulté.

3919 **«Violences femmes info»**, violences faites aux femmes.

3020 **«Non au harcèlement»** pour les élèves, parents et professionnels.



MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



www.maisontranquillite.fr



02 40 41 99 99

lundi au vendredi 8h - 19h // samedi 8h - 13h

Permanence téléphonique
«Allo tranquillité publique»



Accueil du public
11 boulevard Stalingrad
8h30 - 18h